



**SYNTÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015
DE LA DIRECTION DE LA SÉANCE**

DIRECTION

DE LA
SÉANCE

64 % des amendements de séance adoptés par le Sénat ont été repris par l'Assemblée nationale.

Parmi les 48 lois définitivement adoptées, 11 étaient issues de propositions de loi sénatoriales.

- L'activité de la direction de la Séance a été particulièrement dense en 2015. Le Sénat a en effet siégé plus de 1 084 heures sur 151 jours, soit un nombre de jours égal au record atteint en 2009 et un nombre d'heures supérieur pour la quatrième fois à 1 000 heures.

Année civile	Nb jours séance	Durée totale	Durée journalière moyenne
2000	107	736 h 45	6 h 53
2001	96	645 h 35	6 h 43
2002	82	569 h 55	6 h 57
2003	126	957 h 25	7 h 35
2004	124	933 h 30	7 h 31
2005	119	901 h 20	7 h 34
2006	124	958 h 05	7 h 43
2007	91	608 h 35	6 h 41
2008	115	819 h 50	7 h 07
2009	151	1194 h 00	7 h 54
2010	145	1144 h 03	7 h 53
2011	124	904 h 06	7 h 17
2012	92	588 h 18	6 h 23
2013	149	1102 h 19	7 h 23
2014	131	874 h 27	6 h 40
2015	151	1084 h 06	7 h 11



Le Sénat a examiné **78 textes**, hors conventions internationales : 31 projets de loi et 47 propositions de loi, dont 31 propositions de loi sénatoriales.

11 311 amendements ont été **déposés** en séance, soit une augmentation de près de 73 % par rapport à 2014, et **2 452 amendements** ont été **adoptés**, soit un taux d'adoption de 21,7 %, en net retrait par rapport à 2014 (28 %). 4 textes ont d'ailleurs fait l'objet de plus de 1 000 amendements.

Nombre d'amendements déposés et adoptés

	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014-2015	Évolution 2013-2015
Amendements déposés en séance	3 390	10 718	6 538	11 311	+ 73,0 %	+ 5,6 %
Amendements adoptés en séance	607	2 134	1 828	2 452	+ 34,1 %	+ 14,9 %
Taux d'adoption	17,9 %	19,9 %	28,0 %	21,7 %	-	-

Par ailleurs, **64 % des amendements** adoptés en séance par le Sénat ont été **reprises** par l'Assemblée nationale.

48 lois ont été définitivement adoptées : 21 sont issues de propositions de loi, dont 11 de propositions de loi sénatoriales.

Seules 13 de ces lois, soit 27 %, ont été adoptées après que le Gouvernement a donné le « dernier mot » à l'Assemblée nationale. **73 % des lois** ont donc été **définitivement adoptées après un accord entre les deux assemblées**.

Le **délai moyen d'adoption** des textes¹ est resté stable, atteignant **263 jours**, soit moins de 9 mois.

Le Sénat a enfin tenu **42 débats de contrôle**.

- Enfin, la direction de la Séance est **au cœur de la dématérialisation**.

Le rapport met ainsi l'accent sur l'utilisation de l'**application SOLON** qui permet aux quatre divisions de la direction de communiquer de façon dématérialisée avec le Gouvernement et l'Assemblée nationale.

Il souligne par ailleurs les **efforts continus de réduction de l'utilisation du papier** par la division des dépôts, des publications et des scrutins : le nombre de pages imprimées a ainsi diminué de plus de 40 % depuis 2011.

¹ Hors projets de loi de finances initiale et rectificative, révisions constitutionnelles et conventions.